GRILLE DES SANCTIONS

SANCTIONS *			INFRACTION COMMISE	
TYPE	MOYEN	DUREE	CATEGORIE	NATURE
MISE EN GARDE	Conversation téléphonique & mail		**1**	Non port du gilet haute visibilité Non présentation du titre de transport Manque de respect et trouble de la tranquillité Occupation abusive des places ou portes bagages Usage inapproprié d'appareil de diffusion sonore Non port du masque si la situation sanitaire l'exige ainsi que toute autre consigne décrétée par les autorités compétentes Tout comportement inapproprié qui remet en cause la tranquillité, la sureté et la sécurité des trajets Attendre que le car soit suffisamment éloigné avant de traverser, ne jamais passer, ni devant, ni derrière le car
AVERTISSEMENT	Lettre simple & mail		**2**	**Récidive de la catégorie 1** Non port de la ceinture de sécurité Consommation d'aliments et de boisson (non) alcoolisée Crachat, souillure diverse Propos injurieux, déplacé, irrespectueux, … Manipulation des éléments fonctionnels de sécurité du véhicule Non-respect du circuit attribué ou du point d'arrêt Respecter les consignes données par le conducteur en cas d'incident

TYPE	MOYEN	DUREE	CATEGORIE	NATURE
EXCLUSION TEMPORAIRE DE COURTE DUREE	Lettre Recommandée avec Accusé de Réception et Mail	3 jours	**3**	**Récidive de la catégorie 2**
		1 semaine		Non port de la ceinture de sécurité
		3 jours		Déplacement au cours du trajet
		3 jours		Vol d'élément du véhicule
		3 jours		Atteinte physique, gifle, coup, blessure, …
		3 jrs à 1 semaine		Utilisation du téléphone sans consentement (appels, vidéo, photos...)
		3 jrs à 1 semaine		Menace, intimidation, harcèlement, …
		3 jrs à 1 semaine		Projection d'objet, cris et jeux perturbant la conduite
		1 semaine		Dégradation volontaire entrainant réparation
		1 semaine		Consommation d'alcool, de substance illicite, de tabac ou vapotage
		1 semaine		Falsification du titre de transport
		1 semaine		Ne pas transporter d'animaux et de matériels non scolaires
EXCLUSION TEMPORAIRE DE LONGUE DUREE	Lettre Recommandée avec Accusé de Réception et Mail	1 semaine	**4**	**Récidive de la catégorie 3**
		2 semaines		Utilisation du téléphone sans consentement (appels, vidéo, photos...)
		2 semaines		Vol d'éléments du véhicule
		2 semaines		Ne pas créer de bruit excessif, perturbant, cris et jeux perturbant la conduite
		3 semaines		Non port de la ceinture de sécurité
		3 semaines		Dégradation volontaire entrainant réparation
		3 semaines		Consommation d'alcool, de substances illicites, de tabac ou vapotage
		3 semaines		Atteinte physique, gifle, coup, blessure, …
		3 semaines		Menace, intimidation, harcèlement, …
		3 semaines		Projection et manipulation d'objets dangereux, tranchants, inflammables, toxiques, (cutter, allumettes, briquets, ….)
		3 semaines		Introduction et/ou utilisation d'objets dangereux
EXCLUSION DEFINITIVE	**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception et Mail**		**5**	Tout comportement inapproprié qui met en péril la sureté et la sécurité des trajets **En cas de récidive après une exclusion temporaire de longue durée ou en cas de faute particulièrement grave**

*** Le Pays de ST GILLES Agglomération appréciera les situations litigieuses au cas par cas pour appliquer la sanction la plus adaptée**